

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2116

présenté par
Mme Hennion

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« avancée ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le terme "avancée" en ce qu'ils ne renvoient pas à une réalité précise et identifiable et qu'il ne permet pas d'estimer facilement le temps qui reste à vivre au patient. En effet, en l'absence de critères et de modalités d'évaluations précis, il apparaît inopportun de laisser cette approximation dans le texte qui pourrait ouvrir la porte à des abus.